

Le dilemme de Robin (des Bois)

Un conseiller financier peut-il faire bénéficier ses clients des informations acquises pour les plus grands comptes? Est-ce correct de ne communiquer qu'une partie des connaissances?

Le directeur d'une société d'analyse financière pratique une politique différente en fonction de la taille de ses clients. Les gros clients, souvent représentés par des intermédiaires, ont droit à des ménagements qui, paradoxalement, ne sont pas toujours dans leur intérêt bien compris: au besoin, on leur cache une partie de la réalité, pour ne pas les inquiéter, mais aussi parfois pour préserver des relations privilégiées. Les petits clients, eux, bénéficient d'analyses non retouchées. Le directeur est tenté de considérer que la morale est sauve, puisqu'il favorise les petits, au détriment des grands.

LÉSÉS. Dans cette affaire, le problème de conscience est celui des intermédiaires qui représentent les gros clients: c'est l'opinion d'Etienne Perrot. Et ce problème est réel, même si le fait de prendre des libertés avec les grands clients pour faire profiter les autres peut paraître moral. La chose serait à la rigueur admissible si les clients lésés en étaient informés, un peu comme les avocats qui ne cachent pas consacrer proportionnellement plus de temps à certains petits dossiers. Rien de tel ici car, si compensation il y a, elle

s'effectue dans le for intérieur du directeur. Comme le suggère Etienne Perrot, il faut cela pour rétablir l'équilibre: «La morale est aussi faite pour vivre en accord avec soi-même.» Au surplus, la question éthique se pose dans un contexte qui n'est pas dénué de

«Les études d'impact économique sur les grandes manifestations publiques sont notoirement fausses. Et tout le monde le sait.»

complexité, aussi bien sur le plan financier que psychologique. Pour juger la situation, il faut d'abord la comprendre, comme le souligne Edouard Dommen: «Avec les grands clients, il est nécessaire de discuter, et cela prend du temps. On ne leur communique qu'une partie des connaissances disponibles.» Paradoxalement, les petits clients font l'objet de moins d'égards: pas tant d'explications pour eux. Mais ils

bénéficient d'office de l'ensemble des connaissances susceptibles d'influer sur la gestion de leur dossier. Le problème de conscience se pose donc aussi du côté de certains clients institutionnels ou du moins de ceux qui les représentent et agissent en leur nom.

«La question posée implicitement est celle de la personnalité d'un grand groupe avec son organe de direction qui gère au jour le jour et un conseil qui se penche occasionnellement sur la gestion», résume Paul Dembinski. Avec de tels clients, «poser les bonnes questions dérange», observe François-Marie Monnet qui risque un parallèle avec l'Ancien Régime. La moralité appliquée aux riches n'était pas celle que le bas-clergé enseignait au petit peuple.

COMPLAISANCE. Pourtant, la comparaison ne doit pas être poussée trop loin. Ici, ce sont les ignorants qui bénéficient du fonctionnement du système. Dans le cas présent, le conseiller fait bénéficier certains clients d'informations privilégiées, mais dans une relation de complaisance qui n'est pas sans rappeler la situation d'un expert mandaté pour établir un rapport. «Les études d'impact économique sur les grandes

► L'Echo de l'Éthique est un groupe de travail formé de personnalités qui se réunissent périodiquement à Genève pour traiter de cas réels qui lui sont soumis anonymement à l'adresse: Observatoire de la finance, Echo de l'Éthique, rue de l'Athénée 32, 1206 Genève (ou: office@obsfin.ch).

Le groupe comprend
 ► Jean-Michel Borvin
 ► Paul H. Dembinski
 ► Edouard Dommen
 ► Mohammad Farrokh
 ► Werner Gloor
 ► Beth Krasna
 ► Jean-Jacques Manz
 ► Jean-Pierre Méan
 ► François-Marie Monnet
 ► Etienne Perrot
 ► Jane Royston

► Les textes complets sont accessibles sur www.obsfin.ch/echo-ethique.htm

manifestations publiques sont notoirement fausses, et tout le monde le sait», attaque Paul Dembinski. Dans ce cas, l'intermédiaire ou mandataire et l'expert sont dans un rapport de connivence qui ouvre la porte à toutes les distorsions. Dans une hypothèse relativement favorable, le client se base délibérément sur des informations partielles, alors que celles-ci peuvent aussi être partiales.

La même problématique est applicable à la gestion des intérêts publics: le conseiller ou l'expert externe peuvent être appelés à modifier leurs conclusions pour aller dans le sens des désirs du commanditaire d'une étude. Lorsque celui-ci n'est autre que le détenteur de la puissance publique, le problème moral ne se pose guère. «Si les gens savent qu'ils seront payés en fonction de leur façon de se conformer à la volonté de l'autorité, il n'y a plus d'éthique», conclut Etienne Perrot. ■